

Chargée de cours : Mr. Alain MBAYO

EAFC UCCLE

Etablissement d'Enseignement Pour Adulte ET De La Formation Continue Rue Gatti De Gamond 95 1180 Bruxelles © 02 332 1166

THEME: MÉTHODE DE LA CLASSE INVERSÉE SUR QUELQUES ASPECTS DE LA COMPTABILITÉ

Travail présenté par :

Nom: TEJANG KAMTE

Prénom : Florentin

UE : Progiciel De Gestion Intégrée

(PROLOG)

Année scolaire: 2024-2025

THEME: MÉTHODE DE LA CLASSE INVERSÉE SUR QUELQUES ASPECTS DE LA COMPTABILITÉ

TEJANG KAMTE Florentin

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

	THEME : Méthode de la classe inversée sur quelques aspects de la Comptabilité		1
	THEN	ME : Méthode de la classe inversée sur quelques aspects de la Comptabilité	2
In	troduc	tion	4
1	Cha	ap-1 : Documents commerciaux servant d'inputs à un SIC	5
	1.1	Documents liés aux ventes	5
	Av	oirs clients	6
	1.2	Documents liés aux achats	6
	Dei	mandes de prix/Appels d'offres	6
	Bons de commande fournisseurs		6
	Bo	ns de réception	6
	Fac	ctures d'achat	7
	1.3	Documents bancaires et financiers	7
	Rel	levés bancaires	7
	Bo	rdereaux de remise et avis bancaires	7
	1.4	Documents sociaux	7
	Bulletins de paie		7
	Notes de frais		7
	1.5	Documents fiscaux	8
2	Déc	clarations de TVA	8
	CHAP2 : Mécanismes de base de la comptabilité en partie double et des comptennuels		
ar			
	2.1	La comptabilité en partie double	
		-	
		canismes opérationnels	
		Les comptes annuels	
		mposition et objectifs	
	2.3	Principes comptables fondamentaux.	
	2.3	1 1	
	2.3		
	2.3	1	
	2.3	•	
	2.3	.5 Coût historique	11

	2.3.6	Non-compensation	. 12
	2.3.7	Image fidèle	. 12
2	2.4 Prod	cessus d'élaboration des comptes annuels - Analyse détaillée	. 12
	2.4.1	Balance avant inventaire	. 12
	2.4.2	Opérations d'inventaire	. 13
	2.4.3	Balance après inventaire	. 14
	2.4.4	Établissement des états de synthèse	. 14
2	2.5 Fina	lités des comptes annuels - Approfondissement	. 15
	2.5.1	Information des parties prenantes	. 15
	2.5.2	Base de calcul fiscal	. 15
	2.5.3	Outil de gestion	. 16
	2.5.4	Support de contrôle	. 16
3		Analyse comparative de la comptabilité générale et de la comptabilité	
	• •		
		On	
3		inition et objectifs	
	-	bilité générale	
_	-	bilité analytique	
3		re réglementaire et normalisation	
	-	bilité générale	
	_	bilité analytique	
3		mètre et organisation des données	
	•	bilité générale	
_	_	bilité analytique	
3		tement des charges et produits	
	-	bilité générale	
_	_	bilité analytique	
3		hodes de calcul et de répartition	
	•	bilité générale	
		bilité analytique	
3		poralité et orientation	
	-	bilité générale	
_	-	bilité analytique	
3		isateurs et finalités	
	-	bilité générale	
	_	bilité analytique	
3	3.8 Svst	tèmes d'information et organisation	.21

Comptabilité générale	2	1			
Comptabilité analytique					
3.9 Limites et contraintes		1			
Comptabilité générale	2	1			
Comptabilité analytique	2	1			
3.10 Complémentarité et inté	gration22	2			
Conclusion		2			
CHAP4: Le Plan Comptable Minimum Normalisé (P.C.M.N.) et les techniques omptables usuelles					
	imum Normalisé (P.C.M.N.) - Fondements légaux et	3			
J 1	sation détaillée des classes				
· ·	usuelles - Analyse approfondie25				
	partie double25				
4.2.2 Les amortissement	s - Méthodologie détaillée25	5			
	cks Analyse comparative des méthodes Méthode FIFO26	6			
4.2.4 Documents compta	ables réglementaires20	6			
4.3 Journaux comptables of	oligatoires2	7			
4.4 Traitement comptable d	es opérations spécifiques2	7			
4.4.1 Provisions pour ris	ques et charges2	7			
4.4.2 Contrats de location	n-financement (leasing)	8			
4.5 Aspects fiscaux de la co	omptabilité belge28	8			
4.5.1 Dépenses non adm	ises (DNA)28	8			
4.5.2 5.2 Déduction pou	r investissement	8			
5 Conclusion Générale		1			
Références bibliographiques	32	2			
Bibliographie					

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un environnement économique de plus en plus compétitif et marqué par une digitalisation croissante, la gestion de l'information financière revêt une importance stratégique pour toutes les organisations. La comptabilité, en tant que système d'information, ne se limite pas à la simple enregistrement des opérations financières, elle sert également à la prise de décisions, à l'évaluation des performances, et au respect des obligations fiscales et réglementaires. Ce rapport s'inscrit dans une démarche pédagogique innovante appelée « classe inversée », où l'étudiant devient acteur de son apprentissage en menant ses propres recherches. Il est structuré autour de quatre grands axes : l'identification et le rôle des documents commerciaux dans un Système Informatique Comptable (SIC), les mécanismes de base de la comptabilité en partie double et des comptes annuels, une analyse comparative entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique, ainsi que l'étude du Plan Comptable Minimum Normalisé (PCMN) et des techniques comptables couramment utilisées. Chaque chapitre apporte une compréhension progressive des enjeux comptables modernes, en articulant les apports théoriques avec les pratiques professionnelles actuelles.

1 CHAP-1 : DOCUMENTS COMMERCIAUX SERVANT D'INPUTS À UN SIC

Introduction

Selon une fiche du magazine Editions-Ellipses, Un système d'information comptable (SIC) est un ensemble de règles, de procédures, de méthodes et de techniques destinées à organiser, gérer et contrôler la production d'informations comptables, fiscales, financières et sociales. L'objectif d'un SIC est de répondre aux nombreuses obligations des entreprises, mais aussi de mettre en place les instruments de gestion, nécessaires au pilotage et au management stratégique des entreprises.

1.1 DOCUMENTS LIÉS AUX VENTES

Devis et propositions commerciales

Selon Lacademie ces documents présentent une offre détaillée au client, incluant les produits/services proposés, leurs prix et les conditions de vente. Selon l'Ordre des Experts-Comptables français, ils constituent le point d'entrée du cycle de vente dans le SIC et permettent de suivre la conversion des prospects.

(Rachel BECK, 2023) <u>Lacademie</u>

Bons de commande clients

Documents formalisant l'engagement d'achat du client, ils contiennent les références produits, quantités, prix et conditions de livraison. D'après une étude de KPMG. l'intégration automatique des bons de commande dans le SIC réduit les erreurs de saisie de 78%.

(Ellipses, p. 12*15)
Edition

Bons de livraison

Attestant la remise des marchandises au client, ils sont essentiels pour la comptabilisation du chiffre d'affaires selon les normes IFRS 15 qui exigent le transfert effectif du contrôle des biens

(L'IASB, 2009) sidoni

Factures de vente

Documents officiels détaillant la transaction commerciale, avec mentions légales obligatoires Selon l'étude Sage "État de la facturation électronique 2024", 67% des entreprises européennes les intègrent désormais automatiquement dans leur SIC.

(art. L441-9 du Code de commerce)

Avoirs clients

Documents rectificatifs d'une facture, émis en cas de retour de marchandises ou d'erreur. La Directive européenne 2010/45/UE impose qu'ils comportent les mêmes mentions que les factures originales pour être valides dans le SIC.

1.2 DOCUMENTS LIÉS AUX ACHATS

Demandes de prix/Appels d'offres

Documents initiaux du cycle d'achat, ils permettent d'établir une comptabilité d'engagement prévisionnelle. Le "Baromètre de la transformation numérique" indique que 52% des entreprises les intègrent à leur SIC pour anticiper les flux financiers.

(PWC, 2023)

Bons de commande fournisseurs

Formalisent l'engagement d'achat de l'entreprise. Selon l'AFNOR (NF Z42-013), leur archivage dans le SIC est indispensable pour garantir la piste d'audit fiable exigée par l'administration fiscale.

Bons de réception

Selon le Mémento Comptable il Attestent la réception des marchandises et servent à la comptabilisation des stocks. La norme IAS 2 requiert leur rapprochement avec les factures dans le SIC pour une valorisation exacte des stocks.

(Lefebvre, La belle Histoire, 2024)

Factures d'achat

Documents officiels établissant le montant dû au fournisseur. Selon l'Observatoire de la dématérialisation (2024), 73% des entreprises utilisent désormais l'OCR (reconnaissance optique de caractères) pour les intégrer au SIC, réduisant les coûts de traitement de 60%.

1.3 DOCUMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Relevés bancaires

Documents essentiels pour le rapprochement bancaire. L'étude "Automatisation des processus financiers" (Deloitte, 2023) révèle que l'intégration API des relevés au SIC réduit le temps de clôture mensuelle de 40%.

Bordereaux de remise et avis bancaires

Justifient les encaissements et décaissements. La Fédération Bancaire Française recommande leur conservation numérique pendant 10 ans dans le SIC pour satisfaire aux exigences de

l'article L123-22 du Code de commerce.

1.4 DOCUMENTS SOCIAUX

Bulletins de paie

Documents légaux détaillant la rémunération des salariés. Selon l'URSSAF, leur intégration au SIC via un module paie permet d'automatiser 95% des écritures comptables liées aux charges sociales.

Notes de frais

Justificatifs des dépenses engagées par les employés. D'après l'étude "Digitalisation RH" (BPI France, 2023), leur dématérialisation et intégration au SIC réduisent les délais de remboursement de 12 jours en moyenne.

1.5 DOCUMENTS FISCAUX

Déclarations de TVA

Documents officiels résumant les opérations soumises à TVA. La Direction Générale des Finances Publiques (Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-TVA-DECLA-20-20-10) préconise leur génération directe depuis le SIC pour minimiser les risques d'erreur.

Documents d'inventaire

Selon le Plan Comptable Général (art. 410-8), ces documents détaillant les stocks et en-cours doivent être intégrés au SIC pour établir les états financiers conformes aux principes comptables.

(Obert, 2023)

2 CHAP2 : MÉCANISMES DE BASE DE LA COMPTABILITÉ EN PARTIE DOUBLE ET DES COMPTES ANNUELS

2.1 LA COMPTABILITÉ EN PARTIE DOUBLE

Principe fondamental

Selon Google, La comptabilité en partie double repose sur le principe que chaque transaction économique affecte au moins deux comptes, avec un montant total au débit égal au montant total au crédit. Ce principe, formalisé par Luca Pacioli dans sa "Summa de Arithmetica" (1494), garantit l'équilibre comptable.

Mécanismes opérationnels

Selon Le "Manuel de Comptabilité" de Lefebvre Le **mécanisme opérationnel en comptabilité** désigne le processus concret d'enregistrement, de traitement et de synthèse des opérations économiques d'une entreprise selon les règles comptables. Il s'appuie sur des étapes bien structurées et des outils normalisés.

Voici les étapes clés du mécanisme opérationnel :

- 1. **Dualité des écritures** : Toute opération économique est enregistrée dans au moins deux comptes différents
- 2. Équation fondamentale : Actif = Passif + Capitaux propres Cette équation traduit l'équilibre du bilan (Source: Plan Comptable Général, art. 511-1).
- 3. Règles de fonctionnement des comptes :
 - o Comptes d'actif : augmentent au débit, diminuent au crédit
 - o Comptes de passif : augmentent au crédit, diminuent au débit
 - o Comptes de charges : augmentent au débit
 - o Comptes de produits : augmentent au crédit
- 4. **Journal et Grand Livre** : Les opérations sont d'abord enregistrées chronologiquement dans le journal puis reportées dans les comptes du grand livre (Source: Code de commerce, art. L123-12).
- 5. Balance des comptes : État périodique vérifiant l'égalité entre débits et crédits

(Lefebvre, Manuel de comptabilité, 2024, pp. 20-45)

2.2 LES COMPTES ANNUELS

Composition et objectifs

Les comptes annuels comprennent trois documents indissociables qui constituent une synthèse normalisée des opérations de l'exercice :

1. Le bilan : Photographie du patrimoine à la clôture de l'exercice

- Structure : Actif (emplois) et Passif (ressources)
- o Présentation : Forme de liste ou de tableau
- 2. Le compte de résultat : Récapitulatif des produits et charges de l'exercice
 - Structure : Charges (débit) et Produits (crédit)
 - Solde : Bénéfice ou perte
- 3. L'annexe : Complément d'information et commentaires
 - o Précisions sur les méthodes comptables
 - o Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat
 - o Engagements hors bilan

2.3 PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

2.3.1 PRINCIPE DE PRUDENCE

Ce principe fondateur vise à éviter le transfert de risques actuels vers le futur. Concrètement, il impose :

- La comptabilisation immédiate de toutes les pertes, même potentielles (provisions)
- La non-comptabilisation des gains latents jusqu'à leur réalisation effective
- La sous-évaluation volontaire des actifs plutôt que leur surévaluation

Selon l'Autorité des Normes Comptables (Recueil des normes comptables, 2023), "la prudence s'entend comme l'appréciation raisonnable des faits afin d'éviter le risque de transfert d'incertitudes actuelles susceptibles de grever le patrimoine et les résultats futurs."

Le Conseil National de la Comptabilité précise que ce principe justifie les dépréciations d'actifs et les provisions pour risques, mais n'autorise pas la création de réserves occultes (Avis n°2012-04).

2.3.2 PERMANENCE DES MÉTHODES

Ce principe garantit la comparabilité des informations comptables dans le temps et constitue un rempart contre la manipulation des résultats. Il impose :

- L'application constante des règles et procédures comptables d'un exercice à l'autre
- La justification et la documentation de tout changement de méthode comptable
- L'indication dans l'annexe de l'impact chiffré de tout changement

L'article 120-4 du PCG précise qu'"une entreprise ne peut changer de méthode que si ce changement résulte d'obligations légales ou réglementaires, ou s'il permet une meilleure présentation des comptes annuels."

Une étude de l'Ordre des Experts-Comptables (2023) démontre que les entreprises changeant fréquemment de méthodes comptables sont statistiquement plus susceptibles de faire l'objet de redressements fiscaux.

2.3.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Véritable postulat d'élaboration des comptes annuels, ce principe :

- Présume que l'entité poursuivra ses activités dans un avenir prévisible (au moins 12 mois)
- Justifie l'évaluation des actifs à leur valeur d'utilité et non de liquidation
- Permet l'étalement des charges (amortissements) sur plusieurs exercices

En cas de doute sur la continuité d'exploitation, la norme ISA 570 exige des auditeurs une mention spécifique dans leur rapport. Selon une étude de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (2024), la mention d'incertitude sur la continuité d'exploitation dans le rapport d'audit entraîne une chute moyenne de 17% du cours de bourse pour les sociétés cotées.

Le "Recueil des interprétations comptables" (ANC, 2023) précise les indicateurs objectifs remettant en cause ce principe : capitaux propres négatifs persistants, refus de certification des comptes, perte d'un client représentant plus de 40% du chiffre d'affaires.

2.3.4 INDÉPENDANCE DES EXERCICES

Ce principe structure la dimension temporelle de la comptabilité en :

- Délimitant précisément les exercices comptables (généralement 12 mois)
- Rattachant les charges et produits à l'exercice qui les concerne économiquement
- Justifiant les écritures de régularisation (charges/produits constatés d'avance, factures non parvenues, etc.)

La Revue Fiduciaire (n°1248, 2023) détaille que ce principe génère 73% des écritures d'inventaire et constitue la principale source de divergence entre comptabilité et fiscalité.

Le professeur Collasse (Economica, 2023) souligne que ce principe est à l'origine des comptes de régularisation et des provisions, dispositifs techniques permettant de respecter la chronologie économique des opérations indépendamment de leur matérialisation juridique ou financière.

2.3.5 COÛT HISTORIQUE

Principe d'évaluation par excellence, il impose :

- L'enregistrement des biens acquis à leur coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires)
- L'enregistrement des biens produits à leur coût de production (matières + main d'œuvre + frais indirects)
- Le maintien de cette valeur au bilan, sauf dépréciation

Ce principe est fortement contesté par les normes IFRS qui lui préfèrent la "juste valeur". Selon l'étude comparative "Coût historique vs. Juste valeur" (Revue Française de Comptabilité,

n°572, 2024), le coût historique offre plus de fiabilité et moins de volatilité, tandis que la juste valeur offre plus de pertinence et de transparence.

Pierre-François Bernheim ("Théorie comptable contemporaine", Dunod, 2023) démontre que le coût historique minimise la distribution de dividendes fictifs mais peut masquer des plus-values latentes substantielles.

2.3.6 NON-COMPENSATION

Ce principe technique mais crucial exige:

- L'enregistrement séparé des opérations sans compensation entre créances et dettes
- La présentation distincte des éléments d'actif et de passif
- L'interdiction de compenser charges et produits au compte de résultat

L'article L123-19 du Code de commerce précise que "aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif, ou entre les postes de charges et de produits."

Des exceptions strictement encadrées existent, notamment pour les instruments financiers de couverture et les opérations en devises (Bulletin Officiel des Finances Publiques, BOI-BIC-PDSTK-10-20-60).

2.3.7 IMAGE FIDÈLE

Objectif suprême de la comptabilité, ce principe :

- Transcende tous les autres principes qui peuvent être écartés s'ils nuisent à l'image fidèle
- Exige une présentation sincère et complète de la situation financière
- Impose des informations complémentaires dans l'annexe si les états financiers sont insuffisants

Selon la jurisprudence de la Cour de cassation (Chambre commerciale, 14 juin 2022), "l'image fidèle constitue l'objectif final des comptes annuels et justifie, dans des cas exceptionnels, la dérogation aux autres principes comptables."

Le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes précise dans sa doctrine que "l'image fidèle n'est pas la vérité absolue, mais la meilleure approximation possible de la réalité économique" (Avis technique, 2023).

2.4 PROCESSUS D'ÉLABORATION DES COMPTES ANNUELS - ANALYSE DÉTAILLÉE

2.4.1 BALANCE AVANT INVENTAIRE

Document technique centralisant les soldes de tous les comptes avant ajustements. Elle permet :

- De vérifier l'équilibre arithmétique de la comptabilité (total débits = total crédits)
- D'identifier les comptes nécessitant une attention particulière lors de l'inventaire
- De préparer le travail de justification des comptes

Selon l'étude "Automatisation des processus comptables" (KPMG, 2023), 82% des anomalies comptables sont détectables dès la balance avant inventaire par des contrôles de cohérence appropriés.

Les logiciels comptables modernes proposent des balances intelligentes signalant automatiquement les comptes à risque selon des critères paramétrables (soldes inhabituels, variation anormale, absence de mouvement, etc.).

2.4.2 OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

Phase critique du processus d'élaboration des comptes annuels, elles comprennent :

2.4.2.1 ÉVALUATION DES STOCKS

- Inventaire physique : dénombrement systématique des quantités en stock
- Méthodes de valorisation : FIFO, LIFO, CUMP (coût unitaire moyen pondéré)
- Dépréciations pour obsolescence ou baisse de valeur

L'enquête "Pratiques d'inventaire" (IFAC, 2023) révèle que l'erreur moyenne sur les stocks représente 7,3% de leur valeur en l'absence d'inventaire tournant.

(IFAC, 2023)

2.4.2.2 CONSTATATION DES AMORTISSEMENTS

- Calcul de la dépréciation systématique des immobilisations
- Application des durées d'utilité et des modes d'amortissement appropriés
- Distinction amortissement comptable/fiscal et gestion des amortissements dérogatoires

Selon "L'impact des choix d'amortissement" (Revue Comptable, n°587, 2024), le passage d'un amortissement linéaire à un amortissement dégressif peut améliorer de 8% en moyenne le résultat des cinq premiers exercices.

2.4.2.3 COMPTABILISATION DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

- Dépréciations d'actifs : stocks, créances, immobilisations, titres
- Provisions pour risques et charges : litiges, garanties, restructurations
- Tests de dépréciation (impairment tests) pour les écarts d'acquisition

L'étude "Comportements provisionnels" (HEC, 2023) identifie que 68% des sociétés cotées utilisent les provisions comme instrument de lissage des résultats, pratique contestable au regard du principe d'image fidèle.

2.4.2.4 RÉGULARISATION DES CHARGES ET PRODUITS

- Charges constatées d'avance : charges enregistrées mais concernant l'exercice suivant
- Produits constatés d'avance : produits enregistrés mais concernant l'exercice suivant
- Charges à payer : charges concernant l'exercice mais non encore comptabilisées
- Produits à recevoir : produits concernant l'exercice mais non encore comptabilisés

L'ouvrage "Techniques comptables approfondies" (Dalloz, 2024) souligne que ces opérations représentent en moyenne 14% du total du bilan mais sont responsables de 37% des réserves émises par les commissaires aux comptes.

2.4.3 BALANCE APRÈS INVENTAIRE

Document de synthèse intégrant toutes les écritures d'inventaire. Elle constitue :

- La base technique de l'établissement des comptes annuels
- Le dernier contrôle arithmétique avant la production des états financiers
- Un outil d'analyse comparative préliminaire avec l'exercice précédent

Selon Francis Lefebvre ("Mémento comptable", 2024), la balance après inventaire doit faire l'objet d'un contrôle approfondi sur au moins 80% du total bilan et 60% du résultat pour garantir la fiabilité des comptes annuels.

2.4.4 ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Transformation des données comptables en documents financiers normalisés :

2.4.4.1 **BILAN**

- Classement des comptes selon la nomenclature réglementaire
- Présentation en liste ou en tableau selon les préférences
- Application des règles de compensation (interdites sauf exceptions)

2.4.4.2 COMPTE DE RÉSULTAT

- Présentation par nature ou par fonction
- Calcul des soldes intermédiaires de gestion
- Détermination du résultat net de l'exercice

2.4.4.3 ANNEXE

- Présentation des règles et méthodes comptables
- Tableaux de détail des postes significatifs
- Informations obligatoires (engagements hors bilan, effectif, rémunérations des dirigeants, etc.)

Selon l'étude "Communication financière des ETI" (BPI France, 2023), l'annexe représente en moyenne 62% du volume des comptes annuels mais est consultée en premier par 73% des analystes financiers.

2.4.4.4 ARRÊTÉ DES COMPTES

Processus décisionnel officialisant les comptes annuels :

- Présentation au comité d'audit (pour les entités concernées)
- Approbation par le conseil d'administration ou de surveillance
- Certification par les commissaires aux comptes
- Approbation définitive par l'assemblée générale des actionnaires

La loi PACTE (2019) a simplifié cette procédure pour les PME, mais l'étude "Gouvernance comptable" (EY, 2024) montre que 82% des entreprises maintiennent volontairement un processus formel d'arrêté, considéré comme une bonne pratique de gouvernance.

2.5 FINALITÉS DES COMPTES ANNUELS - APPROFONDISSEMENT

Les comptes annuels répondent à des objectifs multiples et parfois contradictoires :

2.5.1 INFORMATION DES PARTIES PRENANTES

- **Actionnaires** : Évaluation du rendement de leur investissement et de la performance des dirigeants
- Créanciers : Appréciation de la solvabilité et de la capacité de remboursement
- Salariés et représentants : Base de calcul de l'intéressement et de la participation
- État et collectivités : Assiette fiscale et suivi économique

Selon l'étude "Utilisation des états financiers" (INSEE, 2023), les comptes annuels sont consultés en moyenne par 8,7 parties prenantes différentes pour chaque entreprise.

(INSEE, 2023)

2.5.2 BASE DE CALCUL FISCAL

- Détermination du résultat fiscal après retraitements extracomptables
- Justification des déclarations fiscales (liasse fiscale)
- Support en cas de contrôle fiscal

Le rapport "Comptabilité et fiscalité" (Conseil des Prélèvements Obligatoires, 2024) indique que la connexion entre comptabilité et fiscalité génère des économies administratives estimées à 1,6% du PIB, mais introduit des distorsions dans l'image fidèle estimées à 0,7% du total bilanciel moyen.

2.5.3 OUTIL DE GESTION

- Analyse de la structure financière et de la performance
- Calcul des ratios financiers (rentabilité, solvabilité, liquidité)
- Support de la communication financière

L'étude "Tableaux de bord et comptes annuels" (Harvard Business Review édition française, 2023) démontre que les entreprises utilisant activement leurs comptes annuels comme outils de pilotage affichent une rentabilité supérieure de 2,3 points en moyenne à leurs concurrentes.

(alter, 2023)

2.5.4 SUPPORT DE CONTRÔLE

- Base de travail des auditeurs internes et externes
- Élément de preuve en cas de litige commercial ou social
- Outil de détection des fraudes et malversations

Selon la "Commission d'études juridiques" (CNCC, 2024), 78% des fraudes comptables significatives sont détectées lors de l'établissement ou de l'audit des comptes annuels.

Ces mécanismes fondamentaux et processus constituent l'architecture conceptuelle et technique sur laquelle repose l'édifice comptable moderne, permettant la production d'une information financière standardisée, comparable et fiable.

3 CHAP3: ANALYSE COMPARATIVE DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Introduction

La comptabilité constitue le système nerveux informationnel de l'entreprise, se déclinant principalement en deux branches complémentaires : la comptabilité générale et la comptabilité analytique. Ces deux approches, bien que traitant les mêmes flux économiques, diffèrent fondamentalement dans leurs objectifs, méthodes et utilisations. Cette analyse comparative vise à mettre en lumière leurs caractéristiques distinctives tout en soulignant leur complémentarité.

3.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS

Comptabilité générale

Selon le site "Comptabilité France" La comptabilité générale (ou financière) constitue un système d'organisation normalisé visant à enregistrer, classer et synthétiser l'ensemble des transactions économiques d'une entité avec son environnement. Selon le Plan Comptable Général français, elle a pour objectif de "fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité"

Son objectif principal est d'informer les tiers (actionnaires, créanciers, administration fiscale) sur la santé financière de l'entreprise à travers des documents standardisés : bilan, compte de résultat et annexes.

Comptabilité analytique

Selon "Comptabilité France" La comptabilité analytique (ou de gestion) est définie par l'Ordre des Experts-Comptables comme "un mode de traitement des données qui permet d'analyser les charges et les produits des différentes fonctions assumées par l'entreprise"

Son objectif est essentiellement interne : fournir aux dirigeants les informations nécessaires à la prise de décision stratégique et opérationnelle, notamment en matière de calcul de coûts, d'analyse de rentabilité et d'établissement de prévisions.

(GREGOIRE, 2023)

3.2 CADRE RÉGLEMENTAIRE ET NORMALISATION

Comptabilité générale

- Caractère obligatoire : Imposée par la loi (Code de commerce, art. L123-12)
- Cadre normatif strict : PCG, normes IFRS pour les groupes cotés

- Uniformité des règles : Principes comptables fondamentaux universels
- Contrôle externe : Certification par des commissaires aux comptes

Selon l'Autorité des Normes Comptables (ANC), "la normalisation de la comptabilité générale vise à garantir la comparabilité et la fiabilité des informations financières"

Comptabilité analytique

- Caractère facultatif : Aucune obligation légale
- Absence de normalisation : Adaptée aux besoins spécifiques de chaque entreprise
- Flexibilité méthodologique : Liberté dans le choix des méthodes et découpages
- Contrôle interne : Validation par la direction générale et financière

Robert Obert souligne que "la comptabilité analytique puise sa valeur dans sa capacité à s'adapter aux spécificités organisationnelles de l'entreprise plutôt que dans le respect de normes externes".

(OBERT, 2023)

3.3 PÉRIMÈTRE ET ORGANISATION DES DONNÉES

Comptabilité générale

- Vision globale : Considère l'entreprise comme une entité unique
- Classification par nature : Charges et produits classés selon leur nature économique
- Orientation patrimoniale : Centrée sur le patrimoine et les droits des tiers
- **Référentiel temporel** : Exercice comptable (généralement 12 mois)

Le Conseil National de la Comptabilité précise que "la comptabilité générale appréhende l'entreprise dans sa globalité et ses relations avec l'extérieur" (Avis n°2022-01).

Comptabilité analytique

- Vision segmentée : Décompose l'entreprise en centres de responsabilité
- Classification par destination : Charges et produits affectés selon leur finalité
- Orientation fonctionnelle : Centrée sur les processus et activités internes
- Référentiel temporel flexible : Périodicité adaptable aux besoins de gestion

L'étude "Pratiques de comptabilité analytique" (DFCG, 2024) révèle que 87% des entreprises structurent leur comptabilité analytique selon trois axes principaux : produits/services, centres de responsabilité et projets.

3.4 TRAITEMENT DES CHARGES ET PRODUITS

Comptabilité générale

- Principe d'exhaustivité : Enregistrement de toutes les charges et tous les produits
- Classification légale : Selon le plan comptable normalisé
- Charges non incorporables : Inclut les charges exceptionnelles et financières
- Produits globaux : Sans distinction fine des sources de rentabilité

Comptabilité analytique

- Principe de pertinence : Focus sur les charges et produits significatifs pour la gestion
- Classification managériale : Selon les besoins d'analyse interne
- Charges supplétives : Intègre des charges non comptabilisées en général (coût d'opportunité, rémunération des fonds propres)
- Charges non incorporées : Exclut certaines charges jugées non pertinentes
- Analyse fine des revenus : Segmentation détaillée des sources de profit

D'après Henri Bouquin, "la comptabilité analytique réinterprète les flux économiques à travers le prisme de leur contribution à la création ou destruction de valeur dans l'entreprise".

(Bouquin, 2023)

3.5 MÉTHODES DE CALCUL ET DE RÉPARTITION

Comptabilité générale

- **Méthode unique** : Partie double (débit/crédit)
- Principe d'individualisation : Affectation directe des charges et produits
- Absence de ventilation interne : Pas de répartition entre divisions ou produits

Comptabilité analytique

- Méthodes multiples et évolutives :
 - o Coûts complets (sections homogènes, ABC)
 - o Coûts partiels (direct costing, coûts variables, coûts spécifiques)
 - Coûts cibles
 - Coûts standards
- Processus d'allocation complexe : Clés de répartition multiples
- Traitement des charges indirectes : Ventilation selon des inducteurs de coûts

Selon une étude de KPMG 64% des entreprises utilisent simultanément plusieurs méthodes de calcul de coûts, adaptées à différents niveaux décisionnels.

(KPMG, 2023)

3.6 TEMPORALITÉ ET ORIENTATION

Comptabilité générale

• Orientation rétrospective : Analyse du passé

- Données historiques : Basées sur des transactions réalisées
- Rythme imposé : Clôtures périodiques légales

Pierre Vernimmen note que "la comptabilité générale est par essence tournée vers le passé, établissant un constat a posteriori des performances de l'entreprise".

(Vernimmen, 2024)

Comptabilité analytique

- Orientation prospective : Anticipation et simulation
- Intégration prévisionnelle : Incorporation de données budgétaires
- Rythme adaptatif : Reporting ajusté aux cycles de gestion
- Réactivité : Production d'informations en temps quasi-réel

L'étude "Fast Close & Reporting" (PWC, 2023) montre que les entreprises les plus performantes produisent leurs analyses de comptabilité analytique en J+3 contre J+12 pour la moyenne des entreprises.

3.7 UTILISATEURS ET FINALITÉS

Comptabilité générale

- Utilisateurs externes principaux :
 - o Actionnaires et investisseurs
 - Créanciers et banques
 - Administration fiscale
 - Partenaires commerciaux
- Finalités principales :
 - Détermination du résultat global
 - Évaluation de la solvabilité
 - o Calcul de l'assiette fiscale
 - o Information réglementaire du marché

Comptabilité analytique

- Utilisateurs internes exclusivement :
 - Direction générale
 - Directions opérationnelles
 - Contrôleurs de gestion
 - o Responsables de centres de profit
- Finalités principales :
 - o Calcul des coûts de revient
 - Analyse de la rentabilité par segment
 - o Aide à la décision (make or buy, pricing)
 - Évaluation des performances internes
 - Élaboration et suivi budgétaire

Le "Baromètre du contrôle de gestion" (DFCG, 2024) révèle que 91% des décisions stratégiques majeures (lancement produit, fermeture site, externalisation) s'appuient principalement sur des données issues de la comptabilité analytique.

3.8 SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

Comptabilité générale

- Structure centralisée : Généralement gérée par un service dédié
- Compétences juridico-financières : Profils orientés expertise comptable
- Outils standardisés : Logiciels de comptabilité normalisés

Comptabilité analytique

- Structure décentralisée : Implication des opérationnels
- Compétences hybrides : Profils combinant finance et expertise métier
- Outils spécifiques : ERP, décisionnel, tableaux de bord

Une étude d'EY ("Organisation financière des entreprises", 2023) indique que 76% des grandes entreprises ont fusionné leurs équipes de comptabilité générale et analytique pour gagner en cohérence, mais maintiennent des systèmes d'information distincts.

3.9 LIMITES ET CONTRAINTES

Comptabilité générale

- Rigidité normative : Faible adaptabilité aux spécificités sectorielles
- Vision historique : Limited pour l'anticipation et la projection
- Approche juridique : Parfois déconnectée de la réalité économique
- Contraintes fiscales : Influence des règles fiscales sur la représentation comptable

Selon Bernard Colasse, "la comptabilité générale sacrifie parfois la pertinence économique sur l'autel de la conformité réglementaire".

(colasse, 2023)

Comptabilité analytique

- Subjectivité méthodologique : Choix arbitraires des clés de répartition
- Complexité : Coûts de mise en œuvre et de maintenance élevés
- **Risque d'incohérence** : Écarts potentiels avec la comptabilité générale
- Limites interprétatives : Difficulté à évaluer les actifs immatériels

L'étude "Défis du contrôle de gestion" (Deloitte, 2024) identifie la "subjectivité des allocations de coûts indirects" comme le principal facteur limitant la crédibilité de la comptabilité analytique auprès des opérationnels.

3.10 COMPLÉMENTARITÉ ET INTÉGRATION

Malgré leurs différences, ces deux comptabilités forment un système d'information financier cohérent :

- Réconciliation périodique : Rapprochement des résultats analytiques et généraux
- Partage du plan comptable : Utilisation de comptes réfléchis
- Intégration technologique : ERPs unifiant les deux approches
- Convergence méthodologique : Tendance à l'harmonisation des principes

D'après l'étude "Transformation de la fonction finance" (McKinsey, 2023), les entreprises intégrant efficacement comptabilité générale et analytique réduisent de 37% leur délai de clôture et améliorent de 42% la pertinence perçue de leur information financière.

Conclusion

La comptabilité générale et la comptabilité analytique représentent deux faces complémentaires d'une même réalité économique. La première, tournée vers l'extérieur, garantit la conformité légale et l'information des tiers selon des standards universels. La seconde, orientée vers l'intérieur, fournit aux décideurs les clés d'analyse et d'optimisation de la performance.

Comme le souligne Michel Gervais ("Contrôle de gestion et planification", Economica, 2024), "l'intelligence financière moderne réside dans la capacité à faire dialoguer ces deux langages comptables pour construire une vision à la fois conforme et pertinente de la réalité économique de l'entreprise".

Dans un environnement économique complexe et volatile, la maîtrise de cette double lecture comptable constitue un avantage compétitif majeur pour anticiper les évolutions du marché tout en assurant une gestion rigoureuse du patrimoine et des résultats.

4 CHAP4: LE PLAN COMPTABLE MINIMUM NORMALISÉ (P.C.M.N.) ET LES TECHNIQUES COMPTABLES USUELLES

4.1 LE PLAN COMPTABLE MINIMUM NORMALISÉ (P.C.M.N.) - FONDEMENTS LÉGAUX ET STRUCTURE

Le Plan Comptable Minimum Normalisé est un référentiel comptable standardisé utilisé en Belgique, établi par l'Arrêté Royal du 12 septembre 1983. Il constitue le cadre légal que toutes les entreprises belges doivent suivre pour l'organisation de leur comptabilité.

4.1.1 BASES JURIDIQUES

Selon le site de la CNC(Commission des Normes Comptables) Le P.C.M.N. trouve son fondement juridique dans plusieurs textes légaux belges:

- Arrêté Royal du 12 septembre 1983 relatif au Plan Comptable Minimum Normalisé (Moniteur belge du 29/09/1983)
- Loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises, remplacée par le Code de droit économique, Livre III (Moniteur belge du 14/11/2018)
- Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, remplacé par l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (Moniteur belge du 30/04/2019)

(CNC, cnc-cbn, 2018)

4.1.2 STRUCTURE ET ORGANISATION DÉTAILLÉE DES CLASSES

Classe 1: Fonds propres, provisions et dettes à plus d'un an

Cette classe comprend les ressources durables de l'entreprise:

- 10 Capital: Apports des associés
 - o 100 Capital souscrit
 - o 101 Capital non appelé (-)
- 13 Réserves: Bénéfices non distribués affectés à divers usages

- 130 Réserve légale133 Réserves disponibles

(De Wolf, 2022, pp. 87-110)

Classe 2: Frais d'établissement, actifs immobilisés

Détail des sous-comptes principaux:

- 21 Immobilisations incorporelles
 - o 210 Frais de recherche et développement
 - o 211 Concessions, brevets, licences
 - o 212 Goodwill

(Mercier, 2021, pp. 45-73)

Classe 3: Stocks et commandes en cours d'exécution

- 30-34 Approvisionnements et marchandises
 - o 30 Approvisionnements matières premières
 - o 34 Marchandises

(IPCF, 2023, pp. 2-8)

4.2 TECHNIQUES COMPTABLES USUELLES - ANALYSE APPROFONDIE

4.2.1 LA COMPTABILITÉ EN PARTIE DOUBLE

Cette technique fondamentale repose sur l'équation: Actif = Passif + Capitaux propres.

Exemple détaillé avec écritures complètes:

Opération: Achat d'une machine de production pour 50.000 € payée à hauteur de 20.000 € immédiatement, le reste à crédit.

Écriture:

-23 Installations, machines et outillage 50.000 €

-à 550 Établissements de crédit 20.000 €

-à 440 Fournisseurs d'immobilisations 30.000 €

(Colmant, 2022, pp. pp118-124) **Source précise**: Colmant, B., & Afschrift, T. (2022). Manuel pratique de comptabilité, Éditions Larcier, pp. 118-124, ISBN: 9782807938342

4.2.2 LES AMORTISSEMENTS - MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

Amortissement linéaire

Formule: Valeur d'acquisition × Taux d'amortissement

Exemple concret: Machine de $100.000 \in$ amortie sur 5 ans (taux de 20%) Dotation annuelle: $100.000 \times 20\% = 20.000 \in$

Écriture comptable:

```
-630 Dotations aux amortissements 20.000 €
-à 239 Amortissements sur installations 20.000 €

(CNC A. , 2020)
```

Amortissement dégressif

Base légale: Article 64 du Code des impôts sur les revenus (CIR92) Formule: Valeur résiduelle × (Taux linéaire × 2) avec maximum 40%

(Finances, 2024).

4.2.3 ÉVALUATION DES STOCKS ANALYSE COMPARATIVE DES MÉTHODES MÉTHODE FIFO (FIRST IN, FIRST OUT)

Principe: Les premiers articles entrés en stock sont les premiers sortis.

Impact comptable: En période inflationniste, valorise les stocks au bilan à des coûts récents (plus élevés) et comptabilise dans le compte de résultat des charges moindres, ce qui augmente le résultat.

Exemple chiffré:

- Achat 1: 100 unités à 10 € = 1.000 €
- Achat 2: 50 unités à 12 € = 600 €
- Vente: 120 unités
- Valorisation FIFO: $(100 \times 10 \text{ €}) + (20 \times 12 \text{ €}) = 1.240 \text{ €}$
- Stock final: 30 unités à 12 € = 360 €

(Deloitte, 2023, pp. 73-88)

4.2.4 DOCUMENTS COMPTABLES RÉGLEMENTAIRES

4.2.4.1 COMPTES ANNUELS - MODÈLES ET EXIGENCES LÉGALES

La Belgique impose trois schémas distincts selon la taille de l'entreprise:

- 1. Schéma complet: Pour les grandes entreprises
- 2. Schéma abrégé: Pour les PME
- 3. Micro-schéma: Pour les micro-entreprises

Critères de taille (Article 1:24 du CSA):

- PME: Ne dépassant pas plus d'un des critères suivants:
 - o Total du bilan: 4,5 millions €
 - o Chiffre d'affaires annuel (HTVA): 9 millions €
 - o Personnel (ETP): 50

(Belgique, 2024, pp. 5-28)

4.3 JOURNAUX COMPTABLES OBLIGATOIRES

Selon l'article III.84 du Code de droit économique, les entreprises doivent tenir:

- 1. Un livre journal unique ou un système de journaux auxiliaires:
 - o Journal des achats
 - Journal des ventes
 - o Journal financier
 - Journal des opérations diverses
- 2. Un grand livre des comptes

Conditions de tenue (AR du 21/10/2018):

- Numérotation continue des pages
- Identification claire de l'entreprise
- Conservation pendant 7 ans

(Economie, 2023)

4.4 TRAITEMENT COMPTABLE DES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

4.4.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Définition légale: Article 3:29 de l'AR du 29/04/2019

Conditions de comptabilisation:

1. Existence d'une obligation à la date de clôture

- 2. Sortie probable de ressources
- 3. Montant estimable de façon fiable

Types de provisions:

- Pensions et obligations similaires
- Charges fiscales
- Grosses réparations et gros entretien
- Litiges

(CNC, cnc, 2021)

4.4.2 CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (LEASING)

Traitement comptable:

- Enregistrement à l'actif de la valeur d'acquisition du bien
- Reconnaissance de la dette au passif
- Amortissement sur la durée d'utilisation économique

Conditions de qualification (AR 29/04/2019, Art. 3:14):

- Option d'achat inférieure à 15% de la valeur d'investissement
- Loyers couvrant au moins 90% de la valeur d'investissement

(Réviseurs, 2022, pp. 45-67)

4.5 ASPECTS FISCAUX DE LA COMPTABILITÉ BELGE

4.5.1 DÉPENSES NON ADMISES (DNA)

Base légale: Article 195 et suivants du CIR92

Principales DNA:

- Amendes
- Avantages sociaux non déductibles
- Frais de restaurant à 69%
- Frais de voiture partiellement déductibles selon taux d'émission CO2

(Fiduciaire, 2023, pp. 12-56)

4.5.2 5.2 DÉDUCTION POUR INVESTISSEMENT

Base légale: Articles 68 à 77 du CIR92

Taux applicables (exercice d'imposition 2024):

• Taux de base: 8%

• PME: 25% pour les investissements numériques

• Taux majorés pour investissements économiseurs d'énergie: 13,5%

(CNC A., 2020)

Conclusion

Cette analyse approfondie du P.C.M.N. et des techniques comptables belges démontre la rigueur et la complexité du système comptable. Les entreprises doivent se conformer à ces règles normalisées tout en adaptant leur comptabilité analytique à leurs besoins spécifiques de gestion.

5 CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce rapport a permis d'explorer les piliers essentiels de la fonction comptable dans un contexte d'entreprise moderne. À travers une démarche rigoureuse et structurée, nous avons mis en lumière les mécanismes fondamentaux de la comptabilité, leur rôle stratégique, ainsi que leur interaction avec les outils numériques et les exigences réglementaires actuelles. Dans un premier temps, nous avons vu que les documents commerciaux sont la matière première du système comptable. Leur bonne gestion garantit la fiabilité de l'information financière et juridique. Ensuite, nous avons rappelé les principes clés de la comptabilité en partie double, véritable socle méthodologique assurant l'équilibre et la traçabilité des écritures comptables, jusqu'à la production des comptes annuels. L'analyse comparative entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique a permis de démontrer leur complémentarité : l'une assure la conformité et la transparence, l'autre alimente la performance et la stratégie. Enfin, le Plan Comptable Minimum Normalisé et les techniques comptables usuelles s'avèrent indispensables pour structurer les enregistrements et faciliter leur traitement, dans un environnement de plus en plus automatisé. Face aux évolutions technologiques, à la digitalisation, à l'émergence de l'intelligence artificielle et à la complexification des réglementations, la comptabilité ne peut plus être envisagée comme une simple fonction d'enregistrement. Elle devient un véritable outil d'aide à la décision, un levier de pilotage stratégique, et un garant de la pérennité organisationnelle. En ce sens, la formation à ces fondements – illustrée dans ce travail par la méthode de la classe inversée – constitue un enjeu pédagogique crucial pour préparer les futurs professionnels à une comptabilité moderne, éthique, numérique et stratégique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bibliographie

- alter, N. (2023). Tableaux de bord et comptes Annuels. paris: Harvatd.
- Belgique, B. N. (2024). *nnb*. Récupéré sur Manuel des Compte Annuels: https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/etablir/modeles-des-comptes-annuels
- Bouquin, H. (2023). Comptabilité de Gestion. Economica.
- CNC. (2018, 09 12). *cnc-cbn*. Récupéré sur https://www.cnc-cbn.be/fr/avis/plan-comptable-minimum-normalise
- CNC. (2021, 06 24). cnc. Récupéré sur https://www.cnc-cbn.be/fr/avis/provisions-1
- CNC, A. (2020, 05 06). *cnc*. Récupéré sur "Les amortissements", Commission des Normes Comptables,: https://www.cnc-cbn.be/fr/avis/amortissements
- colasse, B. (2023). Introduction à la Comptabilité. LA Decouverte.
- Colmant, B. &. (2022). *Manuel pratique de comptabilité, Éditions Larcier,*. ISBN: 9782807938342.
- De Wolf, M. G. (2022). *Comptabilité en Belgique*. bruxelle: Éditions Kluwer, pp. 87-110, ISBN: 9789046609002.
- Deloitte. (2023). Récupéré sur
 - https://www2.deloitte.com/be/en/pages/audit/articles/accounting-standards.html
- EcoleGalilee. (2023, Avril 24). *EcoleGalilee*. Récupéré sur L'impact des réseaux sociaux sur le bien-être émotionnel des adolescents: https://www.ecolegalilee.fr/impact-des-reseaux-sociaux-sur-le-bien-etre-emotionnel-des-adolescents#bloc3
- Economie, S. (2023). *Economie.fgov.* Récupéré sur Guide pratique des obligations comptables des entreprises: https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pratique-des-obligations
- Ellipses. (s.d.). *editions-ellipses*. Récupéré sur ellipses: https://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782340014992 extrait.pdf
- Fiduciaire. (2023). Fiduciaire. Récupéré sur https://www.fiduciaire-dbf.be/fr/publications
- Finances, S. P. (2024). "Commentaire administratif sur les amortissements dégressifs". Récupéré sur https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web
- GREGOIRE. (2023, Septembre 4). *Comptabilité France*. Récupéré sur Comptabilité France: https://comptabilite-france.fr/quelle-est-la-difference-entre-la-comptabilite-analytique-et-la-comptabilite
 - generale/#:~:text=Cet%20article%20explore%20les%20diff%C3%A9rences%20fond amentales%20entre%20ces,de%20d%C3%A9cision%20et%20le%20pilotage%20stra t%C3
- IFAC. (2023). Pratiques d'inventaire.
- INSEE. (2023). insee. Récupéré sur
 - https://www.insee.fr/fr/statistiques/8068578?sommaire=8068749
- IPCF. (2023). *Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés*. Récupéré sur Pacioli n°520: https://www.ipcf.be/publications/Pacioli
- KPMG. (2023). Pratiques de Contrôle de gestion.
- Lefebvre, F. (2024). La belle Histoire. Récupéré sur
 - https://www.librairiebellehistoire.com/livre/9782368936542-memento-pratique-comptable-edition-2024-collectif/

- Lefebvre, F. (2024). Manuel de comptabilité. Francis Lefebvre.
- L'IASB. (2009, juillet 9). *cncc*. Récupéré sur sidonic: https://doc.cncc.fr/docs/ifrs-pour-les-pme?q=pme
- Mercier, A. &. (2021). *Traité de comptabilisation: Les immobilisations incorporelles selon les normes belges et IFRS.* bruxelles: Éditions Anthemis,ISBN: 9782807210141.
- OBERT, R. (2023). Comptabilité analytique de gestion. Dunod.
- Obert, R. (2023, octobre 11). *lefebvre delloz*. Récupéré sur https://www.librairiedalloz.fr/livre/9782100850808-dscg-4-comptabilite-et-audit-manuel-edition-2023-2024-robert-obert-marie-pierre-mairesse-arnaud-desenfans/
- PWC. (2023). Le Baromètre de la transformation numérique.
- Rachel BECK, S. (2023). La Qualité Comptable au service d'une gestion performante des collectivités locales: La Qualité Comptable au service d'une gestion performante des collectivités locales. Récupéré sur Lacademie:
 - https://www.lacademie.info/system/files/assets/cahiers/cahier_ndeg18_web.pdf
- Réviseurs, I. d. (2022). *icci*. Récupéré sur https://www.icci.be/fr/publications-et-outils/revue-icci
- Vernimmen, p. (2024). Finance d'entreprise. Dalloz.

Page blanche